



Genève, le 1^{er} mars 2018
Aux représentant-e-s des médias

Information du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Avis de travaux - Village de Satigny : aménagement d'une zone 30 et d'une zone de rencontre

La direction générale du génie civil et la commune de Satigny aménagent une zone 30 et une zone de rencontre, assainissent les collecteurs des eaux usées et des eaux claires et installent des conduites de chauffage à distance. La durée des travaux est estimée à vingt mois. Ils se dérouleront en cinq étapes successives sur les routes du Mandement, de la Gare-de-Satigny et d'Aire-la-Ville.

La 1^{ère} étape débute le lundi 5 mars 2018 par la route du Mandement. Les travaux dureront quatre mois, sur le tronçon routier compris entre le n° 201 et le carrefour avec le chemin du Bornalet.

Durant cette étape, la circulation est assurée en alternance sur une seule voie de circulation et régulée par des feux de signalisation. L'ensemble des places de stationnement est supprimé. La vitesse est limitée à 40km/h.

L'ensemble des travaux contribue à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et à aménager des espaces adéquats pour la mobilité douce. Cette mesure figure au catalogue des cent mesures de mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée le [5 juin 2016](#) par près de 68% des Genevois.

Vous trouverez en annexe une [fiche Info Mobilité](#) détaillant les mesures mises en place pour tous les modes de déplacement.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Yann Gerdil-Margueron, responsable de l'information et de la communication, Unité communication des transports, DETA, T. +41 76 383 59 44*
- *Mairie de Satigny, technique@satigny.ch, T. +41 22 753 90 40*